

Image not found or type unknown



Que risquent mes enfants a l avenir?

Par **lindsay**, le **23/11/2011** à **07:17**

Bonjour, rnje suis en possession d un jugement datant de 2007:mon ex mari s est rendu coupable d abandon de famille et n est pas venu a l audience .depuis presque 5 ans je ne percois pas de pension alimentaire pour mes 2 enfants agés aujourd hui de 18 et 14 ans.je me pose plusieurs questions:etant donné que mon ex mari est remarié et a un enfant est ce que les miens sont toujours heritiés de leur pere?est ce que mes enfants doivent subvenir aux besoins de leur pere sachant qu il les a abandonnés?merci de me répondre.